



Réunion COVID

Du 6 octobre 2020

Cette réunion informelle avait pour objectif de rendre compte du point de situation sur les cas confirmés de COVID dans l'établissement. Seulement deux cas nous ont été clairement rapportés par la cellule COVID.

Pour la CGT, ce fut l'occasion de rappeler que, comme pour le GTRPS, la cellule COVID n'est pas une instance en charge de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail de l'AIA CF mais qu'elle est placée sous l'autorité du CHSCT.

Cellule COVID

La cellule COVID a présenté aux représentants du personnel les différents cas rencontrés dans l'établissement. Ces cas sont décomposés en plusieurs groupes correspondants à des positions par ordre de gravité. Seulement deux agents sont en position dite de télétravail pour raison de grande vulnérabilité face au virus. Le nombre d'agent en télétravail est aussi révélateur du manque de moyen attribué par la DIRISI, et ce depuis trop longtemps

La cellule a recensé une centaines d'alertes depuis le lancement du numéro d'astreinte. L'alerte à la cellule COVID est obligatoire et les représentants du personnel sont tenus à obligation de discrétions.

Vos représentants CGT ont demandé l'information sur la localisation et le niveau de gravité des agents, ce type d'information nous sera adressé sur accord de notre directrice.

Restauration

Des autocollants ont été apposés pour renseigner qu'une place sur deux doit être occupée lors des repas.

Pour la CGT, cela ne doit pas tourner à l'infantilisation et les mesures prises à la cantine doivent aussi s'appliquer dans les salles gamelles. Ce sont les deux seuls lieux intérieurs où les repas sont autorisés.

Désinfection des locaux

L'établissement s'est doté de 4 diffuseurs de produit BIOCIDE afin de nettoyer les locaux considérés comme contaminés.

Pour la CGT, cela doit se dérouler sur le modèle de la procédure d'évacuation et de la vérification appliquées pour les tirs CND.

Ce sont les pompiers qui auront la tâche de faire évacuer et de mettre en place des diffuseurs.

En revanche, certains constructeurs se sont déjà opposés à la diffusion et demandent l'application au chiffon du produit BIOCIDE dans les aéronefs.

Jour de carence

En prévision du Comité Technique de Réseau du SIAé, nous avons demandé la suspension du jour de carence pour pathologie COVID au sein du SIAé. En effet si vous êtes cas contact confinés à domicile vous serez placé en ASA avec maintien de salaire. Les personnes atteintes de la COVID sont, elles, soumises au jour de carence, synonyme de perte d'un trentième du salaire. Un courrier avec l'ensemble de l'intersyndicale de la fonction publique (sauf la CFDT) a été adressé à BERCY pour résorber cette injustice.

BPP bis

Un projet de création du bureau progrès permanent est en cours, directement rattaché à la direction.

Pour la CGT, si certains ont toujours la volonté d'œuvrer à la régulation de l'organisation dans notre établissement cela doit s'accompagner d'une forme d'analyse.

L'application du Lean Management depuis 2008 dans notre établissement n'est pas sans conséquence. Une consultation pour avis devra avoir lieu pour ce changement. La CGT demande formellement un RETEX pour avoir une étude d'impact de l'organisation AMETIST en place depuis 12 ans.

La prochaine réunion COVID se déroulera courant novembre. D'ici-là n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos représentants CGT

En téléchargeant CGT AIAPPLI depuis le Google Play ou Apple Store vous serez également alertés dès la parution de nos publications. La CGT vous invite donc, dès à présent, à nous faire connaître vos remarques en vous adressant aux militants de secteur ou en vous rendant à la permanence.

Vos représentants CGT : Claude LARBALESTIER et Bastien LABORDE-BALEN

Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2020



Syndicat CGT de l'AIA de Clermont-Ferrand

Tel : 04-73-42-43-46 - E-mail : aiacf@cgt63.fr -- site internet : www.cgt63.fr/aiacf

Facebook : @jcgtaiacf – Twitter : @CGT_AIACF – STORE CGTAIAPPLI